

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON

Centre de Détention de CHATEAUDUN

A CHATEAUDUN

Le 25 mars 2019

Décision portant délégation de signature

- Vu l'article 18 du décret n° 2019-223 du 23 mars 2019,
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.312-2 et R.312-4,
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} février 2018 nommant Monsieur Claude LONGOMBE en qualité de chef d'établissement du Centre de Détention de CHATEAUDUN ;

Monsieur Jérôme MARTHOURET, Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation au Centre de Détention de CHATEAUDUN est désigné pour assister le chef d'établissement dans l'exercice de ses attributions définies par le décret n° 2019-223 du 23 mars 2019 instaurant un vote par correspondance des personnes détenues à l'élection des représentants au Parlement européen.

Délégation de signature permanente lui est donnée pour l'exercice de ses missions.

La présente délégation de signature est publiée au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège.

Le chef d'établissement,

